

Code INSEE : 24439179	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : COMMUNE DE LA FEUILLADE	Année 2015	Poste Comptable : TRESORERIE DE TERRASSON
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 02/12/2015

Augmentation de crédit
N° 03

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	15
PRESENTS	12
dont VOTANTS	12

L'an deux mil quinze, le deux décembre, le Conseil Municipal de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Mairie de la Feuillade, sous la présidence de Mr EYMARD Serge, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2015

Etaient PRESENTS : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, BLONDEL Brigitte, MAYNOBE Valérie, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, FEREDY Philippe,

Etaient ABSENTS : Mme MONTEIL Catherine, Mrs JAUBERT Alain et BRUGIERE Alain

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **augmentation de crédits**
AMENDES DE POLICE

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		6 092,00		6 092,00
Fonds éqpmnt non transf. - Amendes de police			1342	6 092,00
Réseaux de voirie	2151	6 092,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		6 092,00		6 092,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 15/12/2015 et de la publication en date du 15/12/2015.

A La Mairie de la Feuillade, le 02/12/2015
Pour extrait conforme,
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20151202-68-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2015
Publication : 16/12/2015

